

Compte Rendu de la 1ere Assemblée Générale de l'association Handiville

Le samedi 24 février 2007 à 11h, 12D rue Bernard Pontneau, 40140 SOUSTONS
se sont réunis :

Pascal Schwindowsky
Vincent Labeyrie
Christiane Libert
Daniel Daigneau
Blandine Duvignau
Stéphanie Taravella,

dans l'intention de créer l'association Handiville, de signer les statuts, et tous les documents nécessaires au dossier de constitution de l'association.

Signature des documents

Après signature de tous les documents : statuts, courrier, le dossier préfectoral est confié à Blandine Duvignau pour l'envoi en sous préfecture pour le dépôt des statuts.

Barème accessibilité

- Charte Handiville

L'idée est émise d'établir un document fixant des critères pour l'établissement du diagnostic du degré d'accessibilité des lieux publics. Il s'agirait de recenser tous les points qui entrent en œuvre pour définir une accessibilité à une ville : trottoirs, lieux publics, transports, ...
Pascal Schwindowsky a la charge de faire une esquisse de ces critères décisifs.

- Recensement des actions pour l'accessibilité

Chacun doit recenser toutes les actions déjà mises en place par les collectivités et les entreprises privées, pour établir un classement comme les villes fleuries, lors des déplacements personnels dans un premier temps, et, lorsque l'association le pourra, organiser des visites in situ pour établir des diagnostics dans le cadre des conventions de partenariat.

- Recenser tous les obstacles à l'accessibilité

Soulever tous les dysfonctionnements à l'accessibilité : piscine Aerial, rue Daste, cinéma...

Communication

- Conférence de presse

Tous les membres se réuniront le 28 avril 2007 à 14 h pour préparer un entretien avec un ou des journalistes pour faire connaître l'association et ses objectifs lors d'une « conférence de presse ». Pascal doit obtenir les textes de loi relatifs à l'accessibilité, et ceux de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen qui ne sont pas appliqués au quotidien des handicapés (art 13-1 Déclaration Universelle des Droits de l'Homme : *Toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un Etat.*)

- Proposer un plan de communication (Blandine).
Etablir un courrier pour toutes les communes des Landes (Blandine).

- Site internet

Réorganiser le site internet, dès publication dans le Journal Officiel de l'association Handiville. Chacun doit y réfléchir et faire ses propositions pour la prochaine réunion (28 avril 2007)

Budget

Préparer un budget prévisionnel (Blandine)

Les demandes de subventions et de local pour l'association seront évoqués lorsque les statuts auront été validés en préfecture.

Divers

Demande à Pascal Schwindowsky de recenser tous les fournisseurs de matériel Handi pour demande de mécénat.

La séance est levée à 13h00.